



## **REUNION**

**LUNDI 16 FEVRIER 2015**

**MINISTERE DE LA SANTE**

L'ensemble des organisations syndicales représentatives des salariés du Régime général de Sécurité sociale (CFTC, CFDT, CGT, FO, CGC) était reçues ce lundi 16 février 2015 par la Ministère de la Santé et des Affaires sociales, Marisol Touraine.

Si la Ministre a reconnu la qualité de service des collègues de notre Institution, qui plus est dans un contexte "*contraint et difficile*", elle estime que la lettre de cadrage de novembre 2014 répond à des exigences de gestion en cohérence avec les prévisions économiques. Un discours difficilement acceptable pour la CFTC.

La CFTC, dans une approche commune avec la CFDT (cf. déclaration commune), a demandé que la tutelle respecte les prérogatives des partenaires sociaux en matière de négociation salariale. Or le cadrage tel qu'il est imposé ne laisse aucune marge de manoeuvre. Nous avons donc demandé d'une voix à ce que le taux moyen de RMPP à 1,95% soit appliqué globalement aux quatre branches et non branche par branche. Cette souplesse d'application ne changerait rien en termes de financement public pour notre Institution mais permettrait de dégager une petite marge pour procéder à une mesure collective au titre de l'année 2015.

Le Ministère s'est montré très dogmatique dans sa réponse. La CFTC n'en demeure pas moins convaincue que, même étroite, la porte de sortie existe. Une porte de sortie qui serait favorable à tous les acteurs, et au premier chef desquels les collègues de la Sécurité sociale.

Les jours à venir s'annoncent donc chargés et déterminants car il ne s'agira pas de négocier une mesure collective en mars, avril ou plus tard.

C'est ici et maintenant !

Et vous pouvez compter sur la CFTC.